

AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : PRE01/554/2013
22 October 2013

Mexique. Les belles paroles du gouvernement sur les droits humains ne tiennent pas compte de la réalité

Les belles paroles du gouvernement mexicain sur les droits humains ont peu de choses en commun avec ses actions sur le terrain, a déclaré Amnesty International la veille du jour où le Mexique est examiné par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

« Alors que le Mexique est sans égal dans son discours sur l'engagement envers les droits humains, il omet de prendre les mesures décisives promises, a indiqué Rupert Knox, chercheur d'Amnesty International sur le Mexique.

« Les déclarations du gouvernement selon lesquelles il a “accompli des progrès importants pour garantir la promotion, la protection et la défense des droits humains” sont loin de la réalité. »

Selon Amnesty International, le gouvernement mexicain n'a pas tenu sa promesse de 2009 de respecter les recommandations du Conseil des droits de l'homme de garantir la protection de ces droits.

Il s'agissait notamment d'appliquer des mesures visant à mettre fin à la torture et aux disparitions forcées, à garantir que des enquêtes soient effectivement menées et que les auteurs d'atteintes aux droits humains soient tenus de rendre des comptes et, par-dessus tout, à placer la protection des droits humains au centre des préoccupations en matière de sécurité publique. Le gouvernement s'était aussi engagé à lutter concrètement contre les violences infligées aux migrants et aux femmes et à garantir le respect des droits des populations indigènes.

« Selon la réponse du Mexique, toutes ces promesses ont été tenues. Cependant, on constate toujours dans le pays de graves atteintes aux droits humains, dont des disparitions forcées, des actes de torture et des homicides extrajudiciaires commis par la police et les forces de sécurité. L'impunité est une pratique bien établie et il est clair que l'État manque à ses engagements dans un grand nombre de domaines », a ajouté Rupert Knox.

La communication d'Amnesty International au Conseil des droits de l'homme contient des exemples détaillés qui illustrent les manquements du Mexique à ses obligations.

En juillet et au début du mois d'août de cette année, d'après des témoins, des membres de la marine mexicaine ont arrêté quatre personnes à Nuevo Laredo, dans l'État de Tamaulipas, et les ont soumises à une disparition forcée.

« Dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres, aucune enquête sérieuse n'a été menée et les proches parents des personnes disparues n'ont rien obtenu des autorités, si ce n'est le silence », a ajouté Knox.

Le corps de l'une des victimes, tuée par balle, a été retrouvé depuis. La Marine continue à nier toute implication dans sa détention et sa mort.

« Les autorités feignent toujours d'ignorer les atteintes aux droits humains commises. Le nouveau gouvernement, tout comme le précédent, affirme que ses opérations de sécurité publique sont mues par la volonté de protéger ces droits. Il n'en reste pas moins, cependant, que la vie de plusieurs milliers de Mexicains continuent à être affectés par les détentions arbitraires, par les mauvais traitements et la torture et par les disparitions.

En février 2011, Miriam Isaura López Vargas, 30 ans, mère de quatre enfants, a été arrêtée par des soldats en civil alors qu'elle rentrait chez elle après avoir accompagné ses enfants à l'école. Les hommes lui ont bandé les yeux et l'ont emmenée dans une caserne où elle a été torturée à l'électricité et victime de sévices sexuels à répétition.

Elle a été détenue pendant sept mois. Une fois relâchée faute de preuves, elle a décidé d'intenter une action en justice pour torture contre ses tortionnaires. Malgré les preuves recueillies, plus de deux ans et demi plus tard l'information judiciaire menée sur cette affaire n'a toujours pas abouti à l'inculpation des responsables.

Les disparitions forcées et la torture ne sont pas les seules atteintes aux droits humains commises au Mexique.

Les modifications à la législation sur les migrations n'ont pas été dûment mises en œuvre de manière à protéger les droits des migrants. Tous les ans, ils sont toujours des centaines à être enlevés, violés, tués ou à simplement disparaître. Les défenseurs des droits des migrants sont fréquemment victimes de menaces et d'agressions, dont les auteurs ne sont pratiquement jamais traduits en justice.

Un organisme de protection des défenseurs des droits humains et des journalistes en danger a été créé officiellement, mais il n'est qu'en partie opérationnel. En octobre 2013, on compte 98 militants et journalistes qui ont sollicité la protection de cet organisme à la suite de menaces et d'agressions, mais nombre d'entre eux n'ont pas reçu de réponse, ou ne l'ont pas reçue en temps utile.

La violence contre les femmes demeure endémique au Mexique. Plusieurs lois fédérales et locales adoptées depuis 2007 n'ont pas été à la mesure des besoins ou n'ont pas été appliquées, laissant les femmes et les jeunes filles exposées aux dangers.

Quant aux peuples indigènes, l'accès à la justice leur est régulièrement refusé. Des mesures visant à réduire leur marginalisation demeurent insuffisantes. De plus, ils ne sont pas correctement consultés sur les vastes projets industriels et d'exploitation prévus sur leurs terres natales.

Le gouvernement a omis d'introduire les réformes de la justice militaire qui s'imposent pour que les affaires de violations présumées des droits humains soient traitées par l'appareil judiciaire civil. De même, il a refusé de faire quoi que ce soit pour que les responsables des graves violations des droits humains commises durant la "sale guerre" des années 1960, 1970 et 1980 soient traduits en justice.

« Si le gouvernement mexicain a vraiment l'intention de protéger les droits humains, des déclarations audacieuses et de belles paroles ne suffiront pas. Il faudra des actes et une mise en œuvre pleine et entière des recommandations des Nations unies », a ajouté Rupert Knox.

Complément d'information

La [communication d'Amnesty International au Conseil des droits de l'homme](#) et sa [réponse au rapport national du Mexique](#).